



Commission
Locale d'Information
de la Centrale de Civaux



Newsletter de la CLI – N°8

Août-septembre 2020

ACTUALITES

Arrêts sur arrêts entre maintenance des réacteurs, conséquences de la pandémie, et économie du combustible

L'arrêt de l'unité 1 de Civaux sera encore prolongé en raison d'un aléa constaté sur une pompe du circuit ASG (alimentation de secours des générateurs de vapeur). Le dysfonctionnement observé (pendant les essais de remise en service) ne remettait pas en cause le fonctionnement à court terme de la pompe mais il a été décidé après expertise de procéder au remplacement du matériel incriminé. En conséquence, le recouplage de l'unité 1 a été décalé au 10 septembre prochain.

Par ailleurs l'arrêt de l'unité 2, prévu pour procéder à une économie de combustible est également reporté au 20 septembre. Il durera jusqu'au 15 octobre. Il faut rappeler que la visite partielle de cette unité, initialement prévue à l'automne 2020, a été décalée à la fin du mois de janvier 2021 : ce report avait été nécessité par la prolongation de l'arrêt de maintenance de l'unité 1 en raison des conséquences de la pandémie sur le fonctionnement de la Centrale. Bien entendu l'unité 2 fonctionne toujours en production limitée (400 MW sur 1495 MW) afin d'économiser la production de combustible nécessaire pour assurer la production hivernale d'énergie électrique.

Les communautés de communes ont désigné leurs représentants à la CLI

A la suite des élections municipales, les communautés de communes de la Vienne ont désigné leurs représentants pour les communes situées dans les nouvelles limites du PPI étendu de 10 à 20 kilomètres autour de la Centrale. On peut donc maintenant considérer que la quasi-totalité des membres de la CLI sont désignés, ce qui fut une entreprise de longue haleine liée d'abord à l'extension du PPI, puis aux élections municipales qui ont subi les aléas du Covid... Bienvenue aux nouveaux membres....

La dernière Lettre de la CLI

La dernière Lettre de la CLI est sur le site web. Elle a par ailleurs été distribuée en format papier cet été à tous ses destinataires.

L'ASN a publié son rapport 2019 sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France. Qu'en est-il de l'appréciation de la division de Bordeaux de l'ASN sur la Centrale de Civaux ?

Ce rapport complète la conférence de presse tenue par l'ASN et dont les principales observations ont été relatées dans la dernière *Newsletter de la CLI*.

L'ASN considère que les performances de la centrale nucléaire de Civaux en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et de protection de l'environnement rejoignent globalement l'appréciation générale que l'ASN porte sur EDF.

Dans le domaine de la sûreté nucléaire, concernant les activités d'exploitation, l'ASN considère que les opérations de conduite des réacteurs sont globalement menées avec rigueur. Néanmoins, l'exploitant doit rester vigilant à bien préparer, puis réaliser les manœuvres de conduite délicates,

quand d'autres activités menées simultanément peuvent nécessiter l'attention des mêmes opérateurs.

L'ASN estime que l'exploitant a globalement bien réalisé les activités de maintenance prévues au cours de l'unique arrêt pour maintenance en 2019, qui s'est déroulé sur le réacteur 2. L'exploitant doit encore progresser dans la qualité des actes de maintenance afin d'aborder dans les meilleures conditions possibles les années à venir, plus chargées en arrêts et activités de maintenance, avec notamment les visites décennales qui seront réalisées dans le cadre du deuxième réexamen périodique des réacteurs.

Concernant la radioprotection des travailleurs, l'ASN estime que l'exploitant a fait des progrès dans la mise en œuvre des mesures de prévention. Néanmoins, l'ASN considère que le site doit améliorer la gestion de l'accès des intervenants à certaines zones présentant un niveau élevé d'exposition aux rayonnements ionisants.

Dans le domaine de la protection de l'environnement, l'ASN considère que l'exploitant doit améliorer sa stratégie de gestion d'un déversement accidentel de produits dangereux, afin d'éviter son transfert dans l'environnement. Les attentes de l'ASN ont été prescrites par décision n° 2019-DC-0666 du 18 avril 2019. Les dispositions matérielles et organisationnelles mises en place par l'exploitant dans ce cadre seront contrôlées en 2020. L'ASN estime par ailleurs que l'exploitant doit progresser dans la gestion des déchets radioactifs sur ses installations.

PUBLICATION DE L'ANCCLI

Un guide pour les membres des CLI

L'ANCCLI a édité un guide destiné aux membres des CLI intitulé *S'informer, comprendre, partager, échanger sur le nucléaire*. Ce guide souhaite répondre aux questions sur les CLI, leurs missions, leurs activités et le rôle de leurs membres. La CLI de Civaux mettra ce recueil à la disposition de ses membres.

La Cli de Civaux est une instance indépendante créée le 17 décembre 1981 par arrêté préfectoral suivant la circulaire ministérielle Mauroy du 15 décembre 1981 instituant des commissions locales d'information auprès des centrales nucléaires.

Directeur de publication : Roger Gil